



COMMUNIQUE DE PRESSE

mardi 17 février 2015

La RATP devient maître d'ouvrage des travaux de prolongement de la ligne 14 au Sud jusqu'à l'Aéroport d'Orly

La RATP se félicite de la décision de la Société du Grand Paris (SGP), réunie hier en Conseil de surveillance, de lui confier la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des études et travaux portant sur l'extension de la ligne 14 au Sud jusqu'à l'Aéroport d'Orly.

La RATP assumera également la maîtrise d'ouvrage du système de transport à l'échelle de l'ensemble de la ligne, prolongée de Saint-Denis Pleyel à l'Aéroport d'Orly.

La SGP a en effet confirmé son accord pour la signature d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et le financement des études d'avant-projet. Cette convention permettra à la RATP de débiter sans délai les études de conception des ouvrages et équipements pour lesquels elle a été désignée maître d'ouvrage unique. Elle mènera ces études en articulation étroite avec la SGP qui conserve la responsabilité des acquisitions foncières et des projets de valorisation connexes.

Pour Pierre Mongin, Président-Directeur général de la RATP, « cette décision est une nouvelle preuve de confiance de la part de la SGP envers les équipes d'ingénierie de la RATP. Nous travaillons en étroite collaboration avec la SGP depuis plusieurs années et, en nous confiant la maîtrise d'ouvrage du prolongement de la ligne 14 au Sud et du système de transport de l'ensemble de la ligne, c'est tout le savoir-faire de la RATP, leader mondial du métro automatique, qui est une nouvelle fois valorisé. »

Pierre Mongin souligne « qu'après avoir été maître d'ouvrage des prolongements, la RATP sera aussi l'exploitant de la future ligne 14 entre Saint-Denis Pleyel et Aéroport d'Orly, véritable colonne vertébrale du Grand Paris Express. »

SERVICE DE PRESSE RATP

T.01 58 78 37 37

www.ratp.fr – servicedepresse@ratp.fr

www.twitter.com/GroupeRATP
